
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
CONSEIL DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

PROCÈS-VERBAL DE LA DOUZIÈME RÉUNION
DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT
TENUE LE 22 MAI 2001 À 14H00 AU LOCAL A-1715

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

<p>7. Modification de programmes a) Baccalauréat en droit</p>

RÉSOLUTION CFSPD-2001-2002-76

Attendu le projet de modification de programme présenté par la direction du programme de baccalauréat en Droit;

Attendu l'adoption de ce projet par le comité de programme du baccalauréat en Droit;

Attendu l'avis positif donné par le département des Sciences juridiques au projet;

Attendu l'avis du vice-doyen;

Attendu le bien-fondé de la demande d'exemption présentée par le comité de programme de baccalauréat en Droit relativement à la règle des 18 crédits d'ouverture à d'autres disciplines;

Attendu le respect des autres mesures prévues dans le cadre de l'opération de la révision de la programmation mise en place par la commission des Études dans sa résolution 2000-CE-9576;

Attendu les engagements pris par l'UQAM en ce qui a trait à l'accroissement du taux de diplomation des étudiants à temps plein pour atteindre 87,5% en 2010;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Jacques Lévesque, appuyé par Thierry Hentsch, que le conseil de la faculté de Science politique et de droit :

Adopte le projet de modification du programme de baccalauréat en Droit reproduit en annexe;

Adopte et transmette les demandes budgétaires contenues dans le projet de modification de programme;

Transmette pour adoption le dossier à la commission des Études;

Félicite le directeur du programme Normand Marion pour le travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME